

Les aides financières

>> Une aide CAF de 150 € (dans la limite des dépenses engagées) pour les 17/25 ans au moment de la première session de formation BAFA et sous conditions de ressources. Elle peut être accordée après la session générale.

>> Une bourse de 200 € est attribuée par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne. Pour la demander vous devez vous inscrire, uniquement après la validation du stage pratique, directement sur le site suivant : <http://www.seine-et-marne.fr/fr/aides-aux-jeunes> paragraphe «L' aide à l'obtention du BAFA».

Pour les stagiaires résidant dans un autre département adressez-vous directement auprès du service jeunesse de votre Conseil Départemental.

>> La CAF attribue également une bourse qui est versée à la fin du BAFA.

Informations sur le site de la CAF de Seine-et-Marne / Offre de service / Espace jeunesse/ L' Aide à la formation BAFA» .

Pour solliciter cette bourse, vous devez faire remplir le formulaire dédié aux 3 étapes du BAFA puis le retourner à la CAF conformément aux indications précisées.

>> Les missions locales, Bureau d'Information Jeunesse (BIJ), Centre d'Information Jeunesse (CIJ), CAP Emploi ... peuvent également contribuer aux frais de formation BAFA.

>> Une aide peut aussi vous être accordée par votre commune, généralement son service jeunesse ou le CCAS (centre communal d'action sociale).

>> Les entreprises peuvent prendre en charge les coûts de formation BAFA de leurs salariés.

>> Les comités d'entreprise peuvent participer aux coûts de formation BAFA des enfants des salariés.

Les devis ou autres documents qui sont exigés pour la constitution de tout dossier de demande d'aide financière vous sont automatiquement fournis à la demande par le service formation du Rocheton.

*En 2022, une nouvelle aide financière
s'ajoute aux aides existantes*

>> Une aide exceptionnelle de 200 € de la DRAJES Île de France est attribuée à tout stagiaire en session d'approfondissement en 2022.

Elle est systématiquement déduite par Le Rocheton sur le prix de la session, à l'inscription. Elles sont non cumulable avec les co-financements (des collectivités territoriales notamment).

Pour le calcul du coût d'une formation BAFA

Session générale		Aide CAF 77
Prix de la session		
1/2 pension formation avec déjeuners inclus	450 €	150 € * réservée aux 17-25 ans * sous condition de ressources * dans la limite des dépenses engagées
Internat formation avec hébergement	550 €	
Externat formation sans repas (places limitées)	370 €	

Session d'approfondissement			
Aide DRAJES IDF	Prix de la session restant à charge		Offre package
200 € * aide 2022 exceptionnelle * déduction immédiate du prix de la session d'approfondissement * non cumulable avec autres aides (notamment co-financement collectivités territoriales)	1/2 pension	160 €	30 € * déduction supplémentaire pour les stagiaires ayant suivis leur session générale au Rocheton * déduction immédiate du prix de la session d'approfondissement
	Internat	250 €	

Après le BAFA	
Aide Conseil départemental	Aide CAF 77
200 €	91,47 €
* pour les stagiaires domiciliés en Seine-et-Marne	* sans condition * pouvant être majorée de 15,24 € si l'approfondissement réalisé était centré sur l'accueil du jeune enfant

Simulation de calcul du coût d'une formation BAFA réalisée en 1/2 pension au Rocheton en 2022, par un stagiaire domicilié en Seine-et-Marne

à régler pour la session générale : 450 € * * sans déduction de l'aide CAF de **150 €** sous condition de ressources

à régler pour la session d'approfondissement : 130 €

TOTAL : 580 €

Total des remboursements à percevoir après l'approfondissement **291,47 €** à quoi peut se rajouter **15,24 €** si l'approfondissement réalisé était centré sur l'accueil du jeune enfant

Coût final de la formation BAFA 288,53 €

Différents modes de paiement sont acceptés : carte bancaire (sur place et en ligne), chèques, chèques vacances, espèces.
Les documents pour les demandes d'aides à la CAF sont systématiquement remis en fin de session.

Pour tout renseignement : Le guide BAFA sur notre site <https://www.ymca-rocheton.fr>
Contactez-nous au 01 64 37 28 26, ainsi qu'à bafa@ymca-rocheton.fr